

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 35 (2008)
Heft: 5

Artikel: Politique/Votations : marathon de la votation fin novembre
Autor: Lenzin, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marathon de la votation fin novembre. Quatre initiatives populaires seront soumises à votation le 30 novembre: la retraite anticipée, le droit de recours des organisations de protection de l'environnement, l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile et la dépénalisation de la consommation de cannabis. Le peuple se prononcera en outre sur la poursuite de la politique actuelle en matière de drogue. Par René Lenzin

Depuis que le peuple a rejeté la 11^e révision de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) au printemps 2004, la réforme des rentes patine (voir «Revue Suisse» 3/08). Le peuple et les cantons doivent maintenant se prononcer sur une initiative de l'Union syndicale suisse, qui a réduit à néant la 11^e révision par le biais du référendum. Tant pour le non à la révision qu'en ce qui concerne l'initiative, c'est en fin de compte la même question qui importe à l'Union syndicale: Comment faciliter la retraite anticipée pour les personnes ayant de faibles revenus? Après que la majorité du Parlement a refusé l'intégration dans la révision d'une flexibilisation organisée de manière sociale aux yeux des syndicats, ceux-ci proposent maintenant leur propre modèle.

L'initiative prévoit que toutes les personnes disposant d'un revenu annuel inférieur à 120 000 francs puissent prendre leur retraite à 62 ans sans subir de réduction de la rente. Aujourd'hui, la retraite anticipée est certes possible, mais la rente est réduite selon des critères de technique d'assurance. L'initiative alourdirait les dépenses de l'AVS d'environ un milliard de francs par an. Pour les syndicats, l'AVS – qu'ils considèrent comme solide – peut se permettre ces coûts supplémentaires. Il s'agi-

rait de permettre aux personnes exerçant des professions éprouvantes physiquement et ayant des rentes faibles de la caisse de retraite de bénéficier de la retraite anticipée. D'autant plus que ces personnes présentent en général une espérance de vie inférieure à celle des personnes bien payées qui peuvent déjà aujourd'hui se permettre la retraite anticipée sans problème.

Pour le Conseil fédéral et la majorité du Parlement, l'initiative est non seulement trop coûteuse, mais elle émet également un faux signal. Face au survieillissement croissant de notre société, il conviendrait de ne pas donner encore d'autres motifs supplémentaires pour un abaissement effectif de l'âge de la retraite. Le Conseil national a rejeté l'initiative par 127 voix contre 61, le Conseil des États par 32 contre 7. Le Parti socialiste suisse (PS) et Les Verts sont pour, l'Union Démocratique du Centre (UDC), le Parti radical-démocratique (PRD) et le Parti démocrate-chrétien (PDC) sont contre.

Quels droits ont les associations de protection de l'environnement? Grâce à l'instrument du droit de recours des organisations, les associations de protection de l'environnement forment sans cesse des objections contre les grands projets de construction tels que les centres commerciaux ou les stades sportifs. Pour

les radicaux zurichois, ces associations pratiquent ainsi une «politique d'obstruction systématique». C'est pourquoi ils ont lancé une initiative populaire pour limiter massivement ce droit. Le recours des organisations devrait donc être exclu lorsque le peuple ou un parlement s'est prononcé en faveur d'un projet. Outre le PRD, l'UDC aussi accueille favorablement cette initiative.

Le PS, le PDC et les verts se sont prononcés contre. Pour eux, le droit de recours des organisations a fait ses preuves. Ils renvoient au taux élevé de réussite des recours devant les tribunaux jusqu'à présent. Ils font en outre valoir le fait que le Parlement a déjà adapté le droit de recours des organisations et qu'il serait ainsi allé en grande partie dans le sens des auteurs de l'initiative. Le Conseil national rejette l'initiative par 94 voix contre 90, le Conseil des États par 30 contre 9. Le Conseil fédéral s'était tout d'abord prononcé en faveur de l'initiative, mais a changé d'avis après la non réélection de Christoph Blocher.

Le Conseil fédéral dit également non à l'initiative populaire par laquelle l'association «Marche Blanche» exige que les actes punissables d'ordre sexuel ou pornographique sur les enfants soient imprescriptibles. Aujourd'hui, un délai de prescription de 15 ans est en vigueur. Pour le gouvernement, l'initiative va toutefois trop loin. Grâce à un contre-projet indirect, il propose de maintenir le délai de prescription actuel, mais de ne le faire courir qu'à partir du jour où la victime atteint l'âge adulte. Une nette majorité du Parlement s'est ralliée à cette position: le Conseil national s'est prononcé avec 163 voix contre 19, le Conseil des États avec 41 contre 0.

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUE AU BANC D'ESSAI

En matière de drogue, la politique de la Confédération est un chantier de longue haleine. En juin 2004, la révision de la loi sur les stupéfiants s'est heurtée à la résistance du Conseil national. Le motif du refus était la dépénalisation prévue de la consommation de cannabis. Après plusieurs nouveaux projets, le Parlement a finalement adopté une loi. Celle-ci reprend les éléments presque incontestés de l'ancien projet et vise à consolider la politique que la Confédération a développée en réponse aux problèmes croissants liés à la drogue observés dans les années nonante. Cette politique repose sur quatre piliers: prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Le commerce et la consommation de tous les stupéfiants illégaux restent certes punissables. Mais, simultanément, la distribution contrôlée d'héroïne et de seringues ainsi que les locaux d'injection à titre de prévention du sida sont inscrits dans la loi, laquelle veut en plus renforcer la protection de la jeunesse.

Le Conseil national a adopté les nouvelles dispositions par 114 voix contre 68, le Conseil des États par 42 à 0. Cependant, le peuple doit à présent encore se prononcer sur la loi, car le référendum a été saisi. Les ad-

versaires du projet font valoir que la politique de la Confédération en matière de drogue doit s'orienter sur l'abstinence et que l'État ne devrait pas distribuer de drogues. Le Conseil fédéral et les autres partisans veulent pourtant s'en tenir à une politique pragmatique qui a fait ses preuves dans la pratique.

Les partisans de la dépénalisation de la consommation de cannabis ne voulaient pas s'accommoder de voir leurs exigences éjectées de la loi. Ils ont donc lancé l'initiative populaire «pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse». Elle exige que la consommation de cannabis ainsi que la possession et la culture de chanvre pour son propre usage ne soient pas punissables. En outre, la Confédération devrait réglementer la culture et le commerce du chanvre et édicter des dispositions en matière de protection de la jeunesse, comme interdire la publicité pour le cannabis. Le Conseil national a rejeté l'initiative avec 111 voix contre 73, le Conseil des États avec 19 contre 18. Le PS, le PRD et Les Verts se sont prononcés en faveur de l'initiative, l'UDC et le PDC contre.